

COMMISSIE VOOR DE
BINNENLANDSE ZAKEN, DE
ALGEMENE ZAKEN EN HET
OPENBAAR AMBT

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR,
DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

van

du

WOENSDAG 11 MEI 2016

MERCREDI 11 MAI 2016

Namiddag

Après-midi

De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.04 uur en voorgezeten door de heer Brecht Vermeulen.

La réunion publique de commission est ouverte à 14.04 heures et présidée par M. Brecht Vermeulen.

01 Question de M. **Éric Massin** au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "les projets de réduction du temps de travail au sein des entités fédérées" (n° 9182)

01 Vraag van de heer **Éric Massin** aan de vice-eersteminister en minister van Werk, Economie en Consumenten, belast met Buitenlandse Handel, over "het plan voor arbeidstijdvermindering bij de deelgebieden" (nr. 9182)

01.01 **Éric Massin** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, cette question était destinée au départ à M. Peeters, en sa qualité de ministre de l'Emploi.

Les ministres bruxellois et wallon, M. Gosuin et M. Lacroix, étudient la faisabilité d'une semaine de quatre jours dans quelques secteurs de la fonction publique, plus particulièrement au sein de l'Agence régionale Bruxelles-Propreté. L'idée est d'embaucher des demandeurs d'emploi peu qualifiés en réduisant le temps de travail dans les secteurs occupant des personnes sous-qualifiées, sans toucher au salaire des agents. Afin de financer cette mesure, il serait question d'une diminution des cotisations patronales et de gagner aussi sur la diminution du nombre d'allocations de chômage à payer. Même si les projets diffèrent sur certains points, les deux ministres se sont lancés dans ces projets. À l'heure actuelle où la réduction du temps de travail est sur tous les fronts, elle devient, selon moi, une mesure socialement indispensable et économiquement intéressante pour notre pays.

Monsieur le ministre, quel est votre point de vue sur la réduction du temps de travail? Êtes-vous sur le point d'entamer des projets-pilotes ou une étude sur la question? En avez-vous déjà discuté au sein du gouvernement fédéral?

01.02 **Steven Vandeput**, ministre: Monsieur le député, au sein de la fonction publique administrative fédérale, il y a déjà un régime de semaine de quatre jours, en application de la loi du 19 juillet 2012 relative à la semaine de quatre jours et au travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans dans le secteur public. Cette loi est exécutée par l'arrêté royal du 20 décembre 2012 portant des dispositions diverses concernant la semaine de quatre jours et le travail à mi-temps à partir de 55 ans dans le secteur public.

Ce régime horaire permet aux membres du personnel contractuel et statutaire de travailler un jour de moins tout en recevant une prime de 70,14 euros. Ce montant est indexé depuis le 1^{er} janvier 2013, ce qui signifie qu'aujourd'hui il s'agit de 112,18 euros. Cette somme est versée par l'employeur public en plus du traitement proportionnel. Chaque membre du personnel contractuel et statutaire peut bénéficier de cette prime pour une période de 60 mois maximum. De plus, chaque membre du personnel statutaire a droit à cette prime à partir de l'âge de 55 ans et certains membres du personnel y ont droit dès 50 ans, et ce jusqu'à leur mise à la retraite.

Pour conclure, je peux vous informer que je n'ai pas l'intention de prendre des initiatives supplémentaires en

la matière.

01.03 **Éric Massin** (PS): Monsieur le ministre, c'est bien de me rappeler que la loi autorise les travailleurs, à partir d'un certain âge, à travailler un peu moins et à obtenir une prime. Toutefois, la question posée ici concerne la réduction du temps de travail combinée à une embauche de personnel. Or ce n'est pas le cas et ce n'était pas l'objet de la loi de 2012.

J'entends bien que vous ne voulez pas et n'allez pas prendre de mesures supplémentaires. Cependant, j'espère que les exemples qui seront donnés en Wallonie et à Bruxelles pourront vous inciter, à juste titre, à prendre des initiatives dès que vous aurez constaté qu'elles sont positives pour toutes les parties concernées, y compris l'employeur – lequel sera, en l'occurrence, l'État fédéral.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

02 **Vraag van de heer Alain Top aan de minister van Defensie, belast met Ambtenarenzaken, over "het rapport van het Rekenhof over het 'Beheer van de behoeften aan informaticapersoneel door de Federale Staat'" (nr. 10096)**

02 **Question de M. Alain Top au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "le rapport de la Cour des comptes sur la 'Gestion par l'Etat fédéral de ses besoins en personnel informatique'" (n° 10096)**

02.01 **Alain Top** (sp.a): Mijnheer de minister, het Rekenhof bracht recent een rapport uit, getiteld: "Beheer van de behoeften aan informaticapersoneel door de Federale Staat." In die audit gaat het Rekenhof na of de uitgaven inzake informaticapersoneel in overeenstemming zijn met de regelgeving en of ze beantwoorden aan de criteria doeltreffendheid en zuinigheid. Daartoe onderzoekt het Rekenhof onder meer of de FOD's zich op objectieve criteria baseren om een beroep te doen op Selor, de vzw Egov of overheidsopdrachten voor de aanneming van diensten.

Het Rekenhof concludeert dat de federale Staat nog niet over een volledige en gecentraliseerde inventaris van zijn informaticapersoneel beschikt en dat er geen federaal ICT-plan bestaat. Dat heeft een negatieve weerslag op de kwaliteit van de programmering van de behoeften en verhindert een goede opvolging en sturing. Het Rekenhof stelt eveneens vast dat de respectieve verantwoordelijkheden van de betrokkenen niet gedefinieerd zijn.

Het Rekenhof formuleert vier aanbevelingen op basis van zijn verschillende vaststellingen.

Ten eerste, er moeten richtlijnen worden uitgeschreven om de kostprijs van het IT-personeel waarop de federale Staat een beroep doet, tot een minimum te beperken. Daarbij moet het inschakelen van een vzw door de overheid een uitzondering blijven waarnaar enkel bij wijze van afwijking wordt teruggegrepen wanneer de situatie van de arbeidsmarkt dat vereist.

Ten tweede, het Rekenhof beveelt aan na te gaan voor welke beroepen en organieke opdrachten een statutaire aanwerving nodig is om een zuinige en doeltreffende werking van de diensten van de Staat te garanderen. Er moet worden gepreciseerd welke functieprofielen er nodig zijn voor welke beroepen en welke verloning daarbij hoort. De FOD P&O gaat ervan uit dat IT-beroepen knelpuntberoepen zijn, maar heeft tot nu toe geen enkele oplossing naar voren geschoven om de overheidssector daarvoor aantrekkelijker te maken.

Ten derde, er moet een vormingsaanbod worden uitgewerkt voor IT'ers die door de Staat in dienst zijn genomen, opdat zij hun competenties kunnen bijschaven in functie van de technologische evoluties. Op die manier kunnen kosten worden vermeden.

Een laatste aanbeveling, tot slot pleit het Rekenhof nog voor een gedeelde inzet van het IT-personeel onder de verantwoordelijkheid van Selor. Het Rekenhof beveelt aan om strategieën uit te werken om het beheer van het militair en burgerlijk personeel beter te integreren op het niveau van de federale Staat.

Mijnheer de minister, daarom had ik graag een antwoord op de volgende vragen.

Ten eerste, om welke redenen hebt u niet of nog niet geantwoord op de conclusies en aanbevelingen van

het Rekenhof?

Ten tweede, welke mening hebt u zelf over de verschillende conclusies en aanbevelingen van het Rekenhof?

Ten derde, zult u stappen zetten om tegemoet te komen aan die opmerkingen?

Ten vierde, wordt er eventueel een federaal ICT-plan opgesteld?

Ten vijfde, bent u bereid om het monitoringcomité van de informaticasector een grotere rol toe te bedelen?

Ten slotte, bent u bereid meer te investeren in beroepsopleiding op maat van de informatici die de Staat heeft aangeworven?

02.02 Minister **Steven Vandeput**: Mijnheer Top, het rapport “Beheer van de behoeften aan informaticapersoneel door de Federale Staat” levert inderdaad een aantal belangrijke conclusies en aanbevelingen op, die een essentiële bijdrage tot het beter beheer van de behoefte aan IT-personeel bij het openbaar ambt kan leveren. Het gegeven dat er door mijn kabinet geen tijdig antwoord werd verstrekt aan het Rekenhof wil in geen enkele zin afbreuk doen aan de toegevoegde waarde van het rapport. Integendeel, stilzwijgen is eigenlijk in dezen te beschouwen als instemmen met de bevindingen van het rapport. Als het u echter kan geruststellen, mijnheer Top, kan ik u meegeven dat ik inmiddels ook een formeel antwoord heb gegeven aan het Rekenhof.

De conclusies en aanbevelingen behandelen verschillende aspecten van de problematiek, met name de centrale inventaris van IT-personeel, het gebrek aan een federaal ICT-plan, de rol van Smals en Egov, het werken met diensten overeenkomstig de selectie van IT-personeel, de loopbaan van en het opleidingsaanbod voor IT-ambtenaren. Het is dus een heel ruim en breed rapport.

Zoals u weet, ben ik niet bevoegd voor de digitale agenda van de regering. Mijn antwoorden zullen zich dus richten op de aanbevelingen met betrekking tot de bevoegdheden die tot mijn domein behoren als minister belast met Ambtenarenzaken.

Selor is er zich ten volle van bewust dat de vacatures voor IT-profielen moeilijk in te vullen zijn en reikt op basis van de bestaande wetgeving oplossingen aan de rekruterende organisaties aan, met name de afwijkingsprocedures inzake diploma via de procedure van de schaarste op de arbeidsmarkt zoals bedoeld in artikel 16, § 2, 1^e lid, van het KB van 2 oktober 1937. Ik kan u meedelen dat ik tot op vandaag alle aanvragen om uitzonderingen toe te staan voor IT-personeel, positief heb beantwoord. Ik heb trouwens in dit kader een initiatief genomen om de bestaande afwijkingsprocedures inzake diploma uit te breiden naar contractuele functies, dus ook op contractuelen van toepassing te maken. Deze tekst ligt momenteel voor advies bij de Raad van State.

In de toekomst zullen initiatieven worden genomen om in afwijking van diploma voor knelpunten zoals IT-profielen – er zijn er nog een paar andere – structureel te voorzien. Daarnaast voorziet de beslissing van de Ministerraad van 3 juli 2015 over de optimalisering, onder meer in traject 6, in de oprichting van één nieuwe, horizontale entiteit met het oog op de optimalisering van de werking van de ondersteunende diensten. IT is een van de vier domeinen van die horizontale entiteit, naast HR, communicatie en begroting.

Momenteel heeft de trajectgroep 6 als resultaat van de eerste fase van dit traject een visietekst over de nieuwe horizontale entiteit opgemaakt. Die visietekst wordt momenteel politiek gevalideerd. In de volgende fase wordt dit uiteraard verder uitgewerkt. Het rapport van het Rekenhof – het zal u niet verbazen – zal daarvoor een belangrijke input leveren, zeker wat het IT-luik betreft.

Een federaal ICT-plan en een monitoringcomité van de informaticasector kunnen zeker hefbomen zijn om te komen tot een beter beheer van het informaticapersoneel van het federaal openbaar ambt. De organisatie van IT-opleidingen voor informatici brengt niet-onaanzienlijke kosten met zich mee indien elke organisatie dit apart zou doen bij gespecialiseerde externe firma's. Het is daarom noodzakelijk de behoeften bij de federale ambtenaren te groeperen en de organisatie van deze opleidingen te centraliseren. In de visietekst waarover ik daarnet sprak, is een sterkere structureel verankerde samenwerking tussen de federale overheidsdiensten aldus voorzien.

Daarnaast herzielt het Opleidingsinstituut van de Federale Overheid, het OFO, momenteel het opleidingsaanbod voor IT-opleidingen, specifiek voor de doelgroep van analisten en ontwikkelaars. Onder meer de iCloud en de digitalisering van processen en documentenstromen staan daar op het programma. Het OFO voorziet ook in een nauwe samenwerking met Egov Smals, in het kader van raamcontracten voor IT-opleidingen.

Tot slot, wil ik hier nog aan toevoegen dat het statuut en de tewerkstelling binnen de federale overheid onderhevig zijn aan een heel aantal regels die het niet evident maken om ons effectief als een aantrekkelijke en concurrentiële werkgever op de markt te positioneren. Ook daaraan wordt gewerkt.

02.03 Alain Top (sp.a): Bedankt voor uw antwoord, mijnheer de minister.

Ik ben eigenlijk wel blij dat u laattijdig geantwoord hebt. U stemt dus in met de ernst van de opmerkingen en aanbevelingen van het Rekenhof. Ik ben ook verheugd vast te stellen dat u al verwijst naar een aantal zaken waarover een visietekst bestaat, om op die manier tegemoet te komen aan een aantal zaken uit de aanbevelingen van het Rekenhof.

De belangrijkste conclusie is wel de voortgang van het traject. Er is geen tijd te verliezen, want tijd verliezen is achteruitgaan, zeker in de ICT. Ik denk dan niet alleen aan de opleidingen en aanwervingen maar ook aan de coördinatie. Bij dezen wil ik er dan ook op aandringen om dit proces verder te zetten en er de nodige tijd en inspanningen aan te besteden.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

03 Questions jointes de

- M. Marco Van Hees au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "la possible accélération du *redesign* des administrations" (n° 10143)
- M. Georges Gilkinet au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "le *redesign* de la fonction publique fédérale" (n° 10322)
- M. Marco Van Hees au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "le *redesign* de la fonction publique et les nouvelles coupes potentielles dans la fonction publique" (n° 10515)
- Mme Nawal Ben Hamou au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "le *redesign* de la fonction publique" (n° 11457)

03 Samengevoegde vragen van

- de heer Marco Van Hees aan de minister van Defensie, belast met Ambtenarenzaken, over "het eventueel versneld redesignen van de administraties" (nr. 10143)
- de heer Georges Gilkinet aan de minister van Defensie, belast met Ambtenarenzaken, over "het redesignen van de federale overheid" (nr. 10322)
- de heer Marco Van Hees aan de minister van Defensie, belast met Ambtenarenzaken, over "het redesign van de overheid en de eventuele nieuwe besparingen bij de overheidsdiensten" (nr. 10515)
- mevrouw Nawal Ben Hamou aan de minister van Defensie, belast met Ambtenarenzaken, over "het redesignen van de overheid" (nr. 11457)

03.01 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le président, monsieur le ministre, cette question a été introduite le 11 mars, donc il y a deux mois jour pour jour, mais elle reste d'actualité car nous n'avons toujours pas d'écho sur le *redesign* des administrations.

Parmi les pistes avancées à l'occasion de l'effort budgétaire réalisé par le gouvernement, on évoque une accélération du fameux *redesign*. Jusqu'ici, il était prévu que cette opération rapporte 150 millions d'euros en 2016 et un total de 750 millions jusqu'à 2018. Visiblement, et la presse le dit aussi, ce *redesign* n'avance pas beaucoup mais vous allez peut-être nous contredire.

Jusqu'ici, tout ce que l'on sait, c'est qu'il viserait à réaliser des économies d'échelle dans les administrations (commandes, systèmes informatiques, fusion d'administrations), mais rien de bien précis.

Monsieur le ministre, quelles sont les dispositions déjà prises à l'heure actuelle? Sur les 150 millions d'économies prévues en 2016, quel est le montant des économies déjà réalisées sur des projets mis en œuvre? Quel est le montant des économies prévues sur les projets dont la conception est aboutie? Quels sont les SPF et autres organes fédéraux concernés jusqu'ici? Estimez-vous qu'il sera possible d'atteindre

150 millions d'économies en 2016? Envisagez-vous une accélération du processus de *redesign* en 2016? Si oui, quel serait le montant total économisé cette année? Quel sera l'impact de ce *redesign* sur l'emploi public? Y aura-t-il de nouvelles coupes dans la Fonction publique? Avez-vous fait appel à des bureaux de consultance pour mettre en place ce *redesign*? Si oui, lesquels? Un cahier des charges a-t-il été établi pour ce faire?

03.02 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous avais déjà interrogé sur la manière dont le *redesign* allait s'opérer et le moyen pour le gouvernement d'atteindre ses objectifs budgétaires sans attenter encore davantage au fonctionnement des outils de la politique fédérale que sont ses administrations.

Il suffit de regarder l'état de nos prisons ou du SPF Finances pour se rendre compte que ce n'est pas si évident que cela de réaliser les économies que vous imaginez sans atteindre à la qualité du service.

Vous avez demandé, dans le cadre de l'ajustement budgétaire, des budgets supplémentaires pour recourir à des consultants en vue de la mise en œuvre de ce *redesign*. Donc, plutôt que de faire des économies, vous faites des dépenses. Cela a été confirmé par la ministre du Budget en commission des Finances. Je voudrais faire le point avec vous sur l'état d'avancement de cette opération de *redesign* et sur cette demande de budgets supplémentaires. Quel montant avez-vous obtenu? À quoi va-t-il être utilisé? Quels sont les opérateurs qui ont été choisis pour ce faire, si ceux-ci ont déjà été choisis? Quelles sont les missions qui leur ont été confiées?

Allez-vous, oui ou non, associer les travailleurs de la Fonction publique à la réflexion sur les économies qui pourraient être réalisées sans attenter à la qualité du service? Enfin, comment réaliser de telles économies? Comment ne pas faire de fausses économies?

03.03 Nawal Ben Hamou (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, suite à l'annonce suivant laquelle le *redesign* de la Fonction publique devait rapporter quelque 100 millions d'économies au trésor public, plusieurs instances, dont le Bureau fédéral du Plan, se sont montrées particulièrement sceptiques quant au caractère réaliste de cette estimation.

Pour y voir plus clair dans ce domaine, il conviendrait d'en savoir plus sur le contenu exact des réformes envisagées, sujet sur lequel vous êtes pour le moins discret.

Considérant qu'un contrôle parlementaire efficace de la sincérité des comptes de l'État passe par une information correcte des parlementaires, merci, monsieur le ministre, de nous faire état ici de l'avancement du projet de *redesign* de la fonction publique, de nous lister les chantiers en cours et le montant des économies attendues pour chacun d'entre eux.

Par ailleurs, il me revient également qu'un montant équivalent à près de 10 % des économies attendues serait provisionné pour mener des études dans ce domaine. Qu'en est-il? Quels sont les bureaux consultés pour ce faire et suivant quel cahier des charges?

03.04 Steven Vandeput, ministre: Monsieur Van Hees, vous dites que vous avez introduit votre question le 11 mars. Vous auriez pu lire au préalable le rapport de notre réunion du 1^{er} mars, lors de laquelle nous avons eu un important échange d'idées avec M. Bogaert concernant le *redesign*.

Le *redesign* est un projet de changement positif destiné à créer une plus grande efficacité et à assurer un meilleur service aux citoyens et aux entreprises et clients des SPF. Lors de la première phase, six trajets concrets ont été définis. Dans ce contexte, voici leur état d'avancement.

Pour les trajets n^{os} 1 et 6, soit la centrale coordonnée des achats et la nouvelle entité horizontale, les textes de vision ont été validés le 21 avril 2016. Pour les trajets 2 et 3, soit l'amélioration de la perception et du recouvrement et la gestion du patrimoine immobilier, les textes de vision devraient être validés au plus tard le 19 mai 2016.

Pour le trajet n^o 4, soit l'excellence opérationnelle en matière de sécurité, le texte de vision est en attente. Pour le trajet n^o 5, soit l'excellence opérationnelle en matière de santé, le texte de vision devrait être validé au plus tard le 16 juin 2016.

Toutes les administrations qui font partie de l'entité 1 sont reprises dans une approche progressive au *redesign*. Les managers des trajets 1 à 6 ont, après validation par le comité de pilotage de leur texte de vision, commencé à développer leurs projets. Le comité de pilotage fera un rapport tous les deux mois au Conseil des ministres sur l'état d'avancement des différents trajets et des projets individuels.

Le rendement budgétaire de chaque trajet est déterminé au moment où les projets sont en cours de développement. Conformément à la notification du contrôle budgétaire 2016, en ce qui concerne le *redesign*, le rendement de 100 millions d'euros en 2016 a été réalisé pour les trajets 1 à 6, comme approuvé par le Conseil des ministres du 3 juillet 2015.

Je veillerai à ce que le rendement prévu soit atteint sans imposer d'économies linéaires supplémentaires aux départements. Le comité de pilotage est chargé, au plus tard lors de la confection du budget 2017, de proposer des initiatives ou trajets supplémentaires s'il se trouve que les trajets nommés ci-dessus ne répondent pas aux trajets budgétaires prévus.

Pour le soutien externe des trajets, un crédit de modernisation de 10 millions d'euros a été engagé. Ce montant a été déterminé sur base de projets de transformation similaires dans des pays tels que le Danemark, la Suède ou la France. Le lancement et l'attribution des missions de consultance seront soumis au Conseil des ministres si les limites d'engagement légales sont dépassées. Cela veut alors dire que chaque groupe de trajet devra se mettre d'accord sur les besoins réels de son trajet.

Les règles relatives aux marchés publics sont bien sûr applicables. À cet instant, aucun contrat ni mission n'ont été attribués. À ce stade, il est impossible de déterminer l'impact du *redesign* sur l'effectif du secteur public.

03.05 Marco Van Hees (PTB-GO!): Merci, monsieur le ministre. Vous nous parlez de projets concrets. Vous citez les six chantiers qui sont lancés. Serait-il possible d'avoir une base écrite, un document qui nous donne plus de précisions que ce que vous nous dites ici? En effet, on reçoit des têtes de chapitres qui ne disent pas grand-chose. Chacun de ces six projets est résumé en trois mots. Ce serait intéressant de savoir ce qu'il en est. Ce que je constate quand même, c'est que ça commence par coûter de l'argent au lieu d'en rapporter.

Sur la question de savoir où on en est dans la réalisation des économies budgétaires, je n'ai pas bien compris votre réponse. Sur les 100 millions d'euros en 2016, vous nous dites que ces économies sont déjà réalisées? C'est ça? Non.

03.06 Steven Vandeput, ministre: J'ai dit qu'il était confirmé que nous allions le faire, par solidarité.

03.07 Marco Van Hees (PTB-GO!): Donc, nous n'avons pas de précision supplémentaire sur la façon dont on va le faire ou dans quel calendrier? Est-ce que ça sera fait à la fin de cette année?

03.08 Steven Vandeput, ministre: Monsieur Van Hees, si vous me le permettez, j'ai bien dit que c'est lorsque que les projets démarreront qu'il sera fait ce qu'il faut. J'ai répondu.

03.09 Marco Van Hees (PTB-GO!): Vous n'avez pas une date précise à nous donner?

03.10 Steven Vandeput, ministre: J'en ai donné.

03.11 Marco Van Hees (PTB-GO!): Vous avez donné des dates.

Je demande des documents plus précis sur l'état d'avancement. Il est normal qu'il n'y ait pas davantage dans le cadre d'une question orale. Mais par ailleurs, je garde la crainte qu'il s'agisse d'une attaque détournée du service public. Je cite ce qu'un responsable des prisons disait encore ce matin sur les ondes de la RTBF: "Ce gouvernement de droite veut tuer les services publics." J'ai toujours la crainte que le *redesign* fasse partie de cette stratégie.

03.12 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, heureusement ou malheureusement – je ne sais pas ce qu'il faut dire –, rien de neuf sous le soleil. Ça reste toujours aussi vague. Vous confirmez ce montant de 10 millions d'euros qui n'a pas été engagé alors qu'on est au mois de mai. Ils doivent vous aider

à réaliser 150 millions d'économie dans le courant de l'année et 600 millions en fin de législature. Si les effets concrets potentiels sur certains travailleurs et les services qu'ils doivent rendre n'étaient pas aussi tragiques, ce serait risible.

Le président de cette commission devrait organiser une séance spéciale avec le ministre de la fonction publique, dont c'est l'objet de travail le plus important dans sa compétence, afin qu'il nous éclaire beaucoup plus sérieusement sur ce dossier. Du point de vue du contrôle parlementaire, les généralités qu'on nous sert en guise de réponse question après question ne sont pas du tout satisfaisantes au-delà du fond du dossier.

03.13 Nawal Ben Hamou (PS): Monsieur le président, je partage les inquiétudes de mes collègues, d'autant que nous vous avons envoyé, il y a 7 ou 8 mois, un courrier par lequel nous demandions au ministre de nous donner sa définition du *redesign* dans la fonction publique et ce, au travers d'une présentation.

Nous n'y avons pas eu droit. Certes, tout n'était pas encore en place mais nous aurions apprécié avoir au moins votre vision pour l'avenir de la fonction publique. Il serait bien d'organiser prochainement une commission au sujet des prévisions du ministre dans ce secteur.

Je m'inquiète également concernant l'effectif dans le secteur public. Vous dites que vous n'êtes toujours pas en mesure d'annoncer de chiffres, pourtant les travailleurs craignent pour leur emploi...

03.14 Steven Vandeput, ministre: Un trajet est prévu par le gouvernement au niveau des crédits de personnel et ce, jusqu'à la fin de la législature. Vous aimeriez que je puisse transcrire ce trajet en chiffres, mais les choses ne sont pas si simples.

03.15 Nawal Ben Hamou (PS): Nous attendons simplement des explications claires afin de pouvoir apporter des réponses aux citoyens dans l'attente et la crainte de perdre leur emploi. Cela me semble pourtant facile à comprendre.

03.16 Steven Vandeput, ministre: Je peux vous garantir qu'en ce moment même, le texte relatif aux trajets 1 et 6 se fait l'écho d'une vision partagée par les responsables mêmes. Le succès ou non du *redesign* dépend de cette vision et des gens qui sont partie prenante de ce processus et qui se sont mis d'accord sur les objectifs à atteindre.

03.17 Nawal Ben Hamou (PS): Vous parlez des organisations syndicales?

03.18 Steven Vandeput, ministre: Non, je parle des fonctionnaires publics.

03.19 Nawal Ben Hamou (PS): Avec les manifestations qui arrivent, force est de constater qu'il y a un désaccord avec vos agissements. À qui faites-vous référence exactement?

03.20 Steven Vandeput, ministre: Je parle des administrateurs et du personnel de la fonction publique.

03.21 Nawal Ben Hamou (PS): Je maintiens ma demande, monsieur le président, j'aimerais assister à une présentation claire et précise au sujet de ce que sera demain la fonction publique.

Le **président:** Je prends note de vos questions et nous tâcherons d'organiser une séance pour y répondre.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

04 Question de M. Gautier Calomne au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "les dysfonctionnements relatifs aux courriers à destination du Selor et de l'IFA" (n° 10172)

04 Vraag van de heer Gautier Calomne aan de minister van Defensie, belast met Ambtenarenzaken, over "de disfunctionele postbezorging aan Selor en het OFO" (nr. 10172)

04.01 Gautier Calomne (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, depuis le mois de février 2015, Selor, en charge du recrutement de l'État, et l'Institut de Formation de l'Administration fédérale (IFA), en charge de la formation pour l'administration fédérale, ont tous deux quitté les locaux qu'ils occupaient dans le

bâtiment situé sur le boulevard Bischoffsheim à Bruxelles.

Toutefois, la presse a récemment rapporté que du courrier à destination de ces organismes continue à être délivré à l'ancienne adresse et ce, malgré le signalement du déménagement auprès des services postaux.

Cette situation pose évidemment question au niveau de la continuité du service public, dans la mesure où des communications importantes concernant d'autres institutions, des fonctionnaires et, surtout, des administrés ont sans doute pu être égarées avec des conséquences négatives en termes de suivi des dossiers.

Monsieur le ministre, votre cabinet a-t-il été mis au courant de la situation et ce problème a-t-il été, depuis lors, solutionné? Disposez-vous d'une évaluation des incidences négatives causées par ces problèmes d'acheminement du courrier?

Une circulaire a-t-elle été envoyée à l'ensemble des services publics fédéraux, afin de mieux gérer ce type de situations à l'avenir et ce, en synergie directe avec les services postaux? D'autres initiatives ont-elles été prises dans ce cadre afin de résoudre cette situation problématique?

04.02 Steven Vandeput, ministre: Monsieur le président, monsieur Calomne, l'IFA s'adresse à l'ensemble des organisations administratives fédérales et à leur personnel mais pas aux citoyens ni aux entreprises ou organisations privées. Il ne gère donc aucun dossier les concernant. Selor, le Bureau de sélection de l'Administration fédérale, communique avec les candidats par voie électronique essentiellement. Seules des factures ou des copies de certains documents sont encore envoyées par courrier postal.

Aucun dysfonctionnement ne peut être imputé à l'IFA ou à Selor quant à l'acheminement du courrier. Selor et l'IFA ont déménagé du bâtiment centre Étoile, boulevard Bischoffsheim 15/1 à 1000 Bruxelles vers le bâtiment WTC3 les 9 et 13 février 2015 respectivement.

En prévision de leur déménagement, Selor et l'IFA ont conclu un contrat de réexpédition du courrier avec bpost dont l'exécution a effectivement pris cours à la date convenue.

Jusqu'au 31 mars 2015, date officielle de la fin de leur occupation du centre Étoile, l'IFA et Selor ont encore relevé chaque jour leur courrier au centre Étoile. Aucun courrier n'a pu être perdu à ce moment-là. Depuis le 31 mars 2015, l'IFA et Selor ne disposent plus d'aucune possibilité d'accès à ce centre.

En 2014, l'IFA a élaboré un vaste plan de communication visant à informer ses clients, ses partenaires et ses fournisseurs des conséquences de son déménagement. Le service communication de Selor a également élaboré un plan de communication afin d'informer toutes les parties prenantes du déménagement. Quant aux incidences négatives supposées, l'IFA et Selor n'ont enregistré aucune plainte qu'aurait introduite une organisation ou un agent fédéral confronté aux conséquences dommageables d'un problème d'acheminement de courrier.

Aucun incident n'a par ailleurs été relevé. Aucune évaluation de tels incidents négatifs n'a donc dû être organisée.

04.03 Gautier Calomne (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse qui est relativement rassurante, dans la mesure où, comme vous l'avez indiqué, aucun document important ou ayant trait à des dossiers individuels n'a été signalé comme problématique.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de M. Georges Gilkinet au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "la sécurité des agents des SPF" (n° 10547)

05 Vraag van de heer Georges Gilkinet aan de minister van Defensie, belast met Ambtenarenzaken, over "de veiligheid van de personeelsleden van de FOD's" (nr. 10547)

05.01 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, depuis de trop nombreux mois maintenant, le passage aux niveaux d'alerte 3 voire 4 dans certaines circonstances et dans certains lieux a légitimement suscité l'inquiétude dans le chef de nombreux citoyens, en particulier chez les personnes qui vivent ou

travaillent à Bruxelles. Cette inquiétude s'est évidemment renforcée depuis les attentats du 22 mars. Il me revient que, dans ce contexte de tension, le sentiment d'insécurité est réel au sein des différentes administrations fédérales, que les agents se trouvent dans les immeubles de l'administration ou qu'ils effectuent des missions à l'extérieur.

Quelles sont les difficultés rencontrées par les agents en termes de sécurité dans l'accomplissement de leurs missions dans ce contexte de menace élevée, en particulier à Bruxelles? Avez-vous reçu des témoignages à cet égard? Des rapports ont-ils été sollicités? Quelles mesures sont prises pour soulager les travailleurs concernés et assurer leur sécurité? Considérez-vous que le cadre du personnel chargé d'assurer la sécurité des administrations et des agents est suffisamment pourvu? Des discussions ont-elles été engagées avec les représentants des travailleurs à cet égard?

05.02 Steven Vandeput, ministre: La situation de ces derniers mois et les événements du 22 mars ont incontestablement eu et ont encore des répercussions sur les membres du personnel des services publics fédéraux. Ces répercussions sont très diverses, allant d'une perturbation du fonctionnement des transports publics à des aspects psychosociaux. En tant qu'employeur, l'administration fédérale se doit de consacrer une attention maximale et les soins nécessaires à cette situation. Il importe également que dans de telles circonstances, les SPF continuent à assurer le service aux citoyens et aux entreprises.

Conformément à la législation relative à la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, les SPF mènent régulièrement des analyses de risques qui permettent ensuite d'établir des plans globaux de prévention. Ceux-ci peuvent notamment comprendre des plans d'action de crise. Il y a aussi la cellule centrale du service commun de prévention des certains services publics fédéraux, Empreva, située au sein du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Chaque SPF compte en son sein un conseiller en prévention interne. Ces instances et instruments sont particulièrement utiles pour faire face aux événements qui se sont produits dans notre pays au cours de ces derniers mois.

Le SPF P&O aide les SPF à accomplir leurs missions légales en matière de bien-être et de prévention. Le SPF P&O a ainsi mené plusieurs actions dans ce domaine ces dernières années. Il a notamment organisé des enquêtes dont les résultats ont été transmis aux services concernés, des séances de sensibilisation et d'information ou encore réalisé des ateliers, des brochures et des campagnes d'affichage.

N'oublions pas le réseau fédéral PreviUs.be de conseillers en prévention et de personnes de confiance, organisé par le SPF P&O. La communication a, elle aussi, toute son importance dans de telles circonstances. À la demande du collège des présidents des services publics fédéraux, le SPF P&O prépare un plan fédéral de communication de crise actualisé. Enfin, les administrations et les délégations syndicales ont la possibilité, durant les comités de concertation de base, de réfléchir à l'évaluation de l'approche menée et à d'éventuelles améliorations à apporter à l'avenir.

05.03 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Je prends acte de la réponse du ministre.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

06 Samengevoegde vragen van

- de heer Koen Metsu aan de minister van Defensie, belast met Ambtenarenzaken, over "Selor" (nr. 10671)

- mevrouw Caroline Cassart-Mailleux aan de minister van Financiën, belast met Bestrijding van de fiscale fraude, over "de selectieprocedures van Selor en de risico's voor de federale administratie" (nr. 10883)

06 Questions jointes de

- M. Koen Metsu au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "le Selor" (n° 10671)

- Mme Caroline Cassart-Mailleux au ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, sur "les procédures de sélection du Selor et les risques pour l'administration fédérale" (n° 10883)

06.01 Koen Metsu (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, uit onderzoek van Kenneth Lasoen, doctoraatsonderzoeker aan de UGent, blijkt dat Selor bij de aanwerving van overheids personeel gebruik maakt van gestandaardiseerde methoden die helemaal niet flexibel zijn als het gaat over het rekruteren van specifieke profielen. Door die manier van rekruteren dreigen bepaalde overheidsdiensten, zoals de Veiligheid van de Staat, de kans te mislopen om uitstekende maar atypische profielen aan te werven. Deze

atypische profielen zouden nochtans een grote meerwaarde kunnen betekenen voor eender welke organisatie.

Mijn vragen, gezien de manier van rekruteren van Selor aan u, meneer de minister, zijn de volgende.

Over welke mogelijkheden beschikt Selor de dag van vandaag om van de gestandaardiseerde procedures af te wijken? Welke acties zijn volgens u nodig om nog meer in te kunnen spelen op de vraag naar atypische profielen? Hoe denkt u aan de toekomstige vraag van de betrokken instanties te kunnen voldoen?

06.02 **Caroline Cassart-Mailleux** (MR): Monsieur le ministre, après les attentats qui ont frappé notre capitale le 22 mars dernier, il a beaucoup été question de dysfonctionnements dans les services de renseignement, notamment. Je sais que cela fera l'objet de débats au sein de la commission spéciale, mais je souhaite vous interroger globalement sur les profils de nos fonctionnaires.

En effet, dans *De Standaard*, le 31 mars dernier, un chercheur de l'Université de Gand s'exprimait sur les travers des procédures de recrutement utilisées par le Selor, l'organisme de recrutement et de sélection du personnel dans la fonction publique. En effet, selon lui, le test dit "générique", l'étape 1 de tout processus de recrutement, a pour effet que les personnes qui sont finalement choisies pour les postes ont les mêmes raisonnements, menant aux mêmes conclusions.

Il prenait alors l'exemple de la Sûreté de l'État, où il lui semble nécessaire que les membres du personnel aient des profils différents afin de pouvoir penser différemment, d'être critiques, et donc plus créatifs. Je suppose que l'on peut étendre cette conclusion à l'administration fédérale au sens large.

Quelle est votre position vis-à-vis de ce test générique qui fait beaucoup parler de lui?

Ne passe-t-on pas à côté de profils plus originaux, qui ne réussissent pas nécessairement le test générique, et qui pourtant pourraient faire du très bon boulot? Après tout, ces personnes finissent bien par travailler ailleurs, dans le privé par exemple, et à convenir parfaitement.

Une évaluation des méthodes du Selor est-elle planifiée de manière régulière?

D'autres méthodes de test ont-elles été envisagées? Pourquoi a-t-on choisi ce type de test plutôt qu'un autre?

Au vu des nombreuses plaintes entendues au sujet de ce fameux test générique, le Selor pense-t-il le modifier?

06.03 **Minister Steven Vandeput**: Ik wil eerst even antwoorden op de vraag van de heer Metsu.

Ik verwijs naar mijn antwoord in de commissie van 1 maart 2016. Mijnheer Vermeulen, we hadden toen een discussie over problemen bij IT-profielen. Ik bevestig nu mijn uitspraken van toen en ook de studie die u aanhaalt, namelijk dat wij een nogal rigide structuur hebben. We werken er intern hard aan. Ik verwijs naar het initiatief dat ik net heb aangehaald, waarbij we de bestaande afwijkingsprocedures inzake diploma verder uitbreiden naar contractuele functies. Dat KB ligt momenteel ter advies bij de Raad van State.

We werken aan vernieuwing, maar het is echt geen eenvoudige materie. Binnen de huidige regelgeving zoeken we pragmatisch naar oplossingen voor specifieke klanten wanneer de gelegenheid zich voordoet. Mijn kabinet zit morgen samen met Selor, de Veiligheid van de Staat en de ADIV om te bekijken in welke mate de bijkomend voorziene rekrutering bij de informatie- en veiligheidsdiensten kan worden versneld zonder het legaal kader te verlaten. U mag nooit vergeten dat al onze acties steeds onderhevig zijn aan klachten bij de Raad van State en andere. Dan zijn we vaak nog verder van huis.

Je réponds à la question de Mme Cassart-Mailleux concernant l'évaluation des tests.

Je peux confirmer qu'une commission de concertation pour la sélection existe, suite à l'arrêté royal du 9 janvier 2007 modifiant l'arrêté royal du 22 décembre 2000 concernant la sélection et la carrière des agents de l'État. Cette commission veille sur la qualité des tests que le Selor utilise dans les différentes procédures de sélection. La commission est chargée d'abord d'émettre des avis concernant le fondement scientifique et l'efficacité des méthodes et des instruments de sélection, y compris les plaintes à ce propos. Elle est aussi

chargée d'émettre des avis concernant la ligne de conduite et les principes déontologiques à respecter pour toutes les formes de sélection. Ensuite, la commission est chargée de faire des propositions de nature à uniformiser ou à améliorer les procédures utilisées en matière de sélection. Enfin, la commission est chargée d'émettre des avis à ma demande sur les épreuves auxquelles sont soumis les candidats.

L'utilisation de tests génériques ne signifie pas que ce soient toujours les mêmes profils de candidats qui sont sélectionnés au Selor, comme cela est suggéré dans l'article. On utilise en effet un test de raisonnement abstrait lors des épreuves génériques. Ces tests d'aptitudes cognitives ne mesurent pas une seule façon de penser, mais mesurent seulement si un niveau minimum d'aptitudes cognitives est présent.

De par la recherche scientifique, nous savons que ces tests d'aptitudes cognitives sont un des meilleurs prédicteurs de la réussite dans un travail, et pas pour un seul type de travail spécifique, mais bien pour un large éventail de fonctions.

L'utilisation des tests génériques ne signifie pas non plus que différentes méthodes de mesures ne sont pas utilisées; dans la phase générique, on mesure les compétences attendues pour chaque fonctionnaire. Dans les étapes suivantes, on utilise des instruments plus spécifiques, évaluant des compétences plus spécifiques à la fonction pour laquelle ils sont utilisés.

06.04 Koen Metsu (N-VA): Mijnheer de minister, ik ben heel blij dat u ook *out of the box* wilt denken en nagaan of er rek zit op die rigide structuren. Ik wens u daar ook heel veel succes bij. U moet die grenzen binnen het huidig wettelijk kader aftasten natuurlijk.

Ik heb horen zeggen dat er morgen al een belangrijk gesprek volgt, ook met de Veiligheid van de Staat om de procedures te versnellen. Ik ben heel benieuwd hoe dat kan binnen het huidig kader. De snellere procedures kan ik alleen maar toejuichen, dan nog toegespitst op die atypische of moeilijker te vinden profielen.

Nogmaals veel succes en ik zal dit met veel plezier opvolgen.

06.05 Caroline Cassart-Mailleux (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie.

Ma question était intéressante, puisque votre réponse contredit quelque peu l'article de presse. Il faut remettre les pendules à l'heure et expliquer ce qui se fait correctement. Cette législation bien stricte constitue une belle avancée.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

07 Question de Mme Muriel Gerkens au ministre de la Justice sur "l'état des lieux en ce qui concerne les sonneurs d'alerte" (n° 10976)

07 Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Justitie over "de stand van zaken met betrekking tot de klokkenluiders" (nr. 10976)

07.01 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, depuis le 15 septembre 2013, il existe une loi relative aux sonneurs d'alerte, c'est-à-dire relative à la dénonciation d'une atteinte suspectée à l'intégrité au sein d'une autorité administrative fédérale par un membre de son personnel. Cette loi est entrée en vigueur le 4 avril 2014.

Les procédures d'exécution ne sont pas simples, elles sont même complexes. Après deux ans d'existence de cette loi et au vu de ce qu'il se passe vis-à-vis de certains sonneurs d'alerte dans d'autres États et sur d'autres sujets, il importe de s'assurer que ce dispositif rencontre les objectifs poursuivis et s'applique correctement. Le but est d'identifier les difficultés rencontrées et de proposer des pistes d'amélioration.

Monsieur le ministre, combien de dossiers ont-ils été introduits? Comment la trajectoire du traitement de ces plaintes ou de ces signalements se déroule-t-elle?

Sur la base de cette loi, les fonctionnaires qui veulent dénoncer d'éventuelles irrégularités ont le choix de s'adresser au médiateur ou à la personne de confiance. Combien d'entre eux se sont-ils adressés au médiateur ou à la personne de confiance? Où en sont les dossiers en cours? Combien de dossiers sont-ils

clôturés et avec quelles conclusions?

Chaque service public fédéral dispose, en principe, d'au moins une personne de confiance d'intégrité par rôle linguistique. Est-ce le cas dans chaque SPF? Sinon, quels sont les obstacles ou raisons pour lesquels ce ne serait pas le cas? Des améliorations du dispositif ont-elles déjà été identifiées? Si oui, par qui? De quelle nature ces améliorations sont-elles?

07.02 Steven Vandeput, ministre: Monsieur le président, madame Gerkens, les informations que je vais vous donner sont basées sur le rapport annuel du médiateur fédéral et plus précisément sur la partie concernant le Centre Intégrité, disponible sur le site web du Médiateur.

En 2015, le Centre Intégrité a reçu 29 dossiers, dont 24 ont été clôturés dans la phase d'information. Dans cinq dossiers, une demande d'avis préalable a été introduite. Ces cinq demandes d'avis préalable ont eu pour résultat quatre avis défavorables et un avis favorable.

Une enquête a été ouverte à la suite de l'avis favorable. En 2015, le Centre Intégrité a réalisé deux enquêtes faisant suite, d'une part, à l'avis favorable mentionné ci-dessus et, d'autre part, à un avis favorable donné en 2015 à la suite d'une demande d'avis préalable introduite fin 2014.

Par souci de clarté, je limite ma réponse à la procédure suivie lorsqu'un membre du personnel veut faire un signalement via le Centre Intégrité, ce qui se passe en deux phases. Lors de la première phase (l'avis préalable), le membre du personnel demande par écrit un avis au Centre Intégrité du Médiateur fédéral. Le Centre Intégrité confirme la réception de la demande d'avis et examine si le signalement de l'atteinte suspectée à l'intégrité est recevable.

Le Centre Intégrité peut inviter le membre du personnel à donner plus d'informations sur certains points lors d'un entretien. Le membre du personnel est informé du résultat de l'examen dans les huit semaines qui suivent l'introduction de la demande d'avis préalable.

Lors de la deuxième phase (le signalement), si la demande d'avis préalable reçoit une appréciation favorable, le membre du personnel reçoit un formulaire au moyen duquel il peut faire un signalement au Centre Intégrité du Médiateur fédéral. Le membre du personnel doit indiquer sur le formulaire s'il opte pour un signalement public ou confidentiel.

Dès qu'il reçoit le signalement, le Centre Intégrité, éventuellement assisté d'experts, entame une enquête. À l'issue de l'enquête, le Centre Intégrité fait rapport au fonctionnaire dirigeant du service public concerné ou, si ce fonctionnaire dirigeant est impliqué dans l'atteinte à l'intégrité, le Centre fait rapport au ministre. Ces derniers peuvent prendre des mesures. En tant qu'auteur du signalement, le membre du personnel est informé de l'issue de l'enquête. Pour garantir la confidentialité de l'enquête, le Centre Intégrité ne peut pas lui en communiquer les détails.

En ce qui concerne les dossiers en cours, je vous renvoie au Médiateur fédéral.

En 2015, le Centre Intégrité a réalisé deux enquêtes: les atteintes suspectées à l'intégrité signalées dans le cadre de la première enquête concernant le vol de matériel par un membre du personnel en 2014 et l'absence de réaction des supérieurs hiérarchiques au signalement de ce fait.

En ce qui concerne le premier aspect du signalement, le Centre Intégrité n'a pas été en mesure de déterminer si une atteinte à l'intégrité s'était bien produite. Pour ce qui est du second volet de l'enquête, il fut conclu qu'il n'y avait pas eu de constat d'atteinte à l'intégrité. Le Centre Intégrité a néanmoins attiré l'attention de l'administration concernée sur quelques points d'amélioration au niveau de l'organisation.

Les atteintes suspectées à l'intégrité signalées dans le cadre de la seconde enquête concernaient des irrégularités, un manque d'impartialité et des conflits d'intérêt dans deux dossiers datant de 2012 et 2014. Dans ce cas-ci, le Centre Intégrité a recommandé à l'administration concernée de réaliser un audit afin d'examiner si les irrégularités s'étaient répétées, si les procédures étaient suffisamment claires pour prévenir ces situations et s'il existait des mécanismes de contrôle. Cet audit a déjà eu lieu suite à cette recommandation.

La loi prévoit que chaque autorité administrative fédérale dispose d'une ou de plusieurs personnes de

confiance d'intégrité (PCI). Il en existe 16 francophones et 13 néerlandophones au sein de l'administration fédérale. Les trois raisons principales pour lesquelles certaines organisations ne disposent pas de PCI sont les suivantes: l'organisation ne dispose pas de candidat pour la fonction PCI; les collaborateurs qui se sont portés candidats à la fonction de PCI ne réussissent pas la procédure de sélection; des membres du personnel désignés comme PCI ont renoncé à leur fonction.

Concernant les améliorations, au sein des cellules stratégiques Fonction publique et Budget, un groupe de travail s'emploie à adapter la réglementation. Ce groupe de travail se compose de collaborateurs des cellules stratégiques, du Médiateur fédéral, du SPF P&O et du Bureau d'éthique et de déontologie administratives. Sur base de leur expertise, ils ont fait des propositions pour améliorer la législation et l'application de celle-ci sur les lieux de travail. En outre, j'ai lancé, en collaboration avec le ministre du Budget, une action de communication à l'attention de tous les membres du personnel pour promouvoir l'existence de la procédure concernant les sonneurs d'alerte.

07.03 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse complète. Elle met en évidence les difficultés existant entre travailleurs d'un même lieu pour signaler les choses qui ne vont pas et pour les gérer. De votre réponse, je conclus que le fonctionnaire qui veut signaler un élément s'adresse au Centre Intégrité du Médiateur fédéral, donc au Médiateur. Dans la loi, je pense qu'il était aussi possible qu'il s'adresse à cette personne de confiance de l'administration. Ensuite, cette personne de confiance effectue le suivi. Dans les chiffres que vous avez donnés, ils s'adressent apparemment tous au Centre Intégrité.

07.04 Steven Vandeput, ministre: Je peux le supposer, car nous n'avons pas les données pour les personnes de confiance. Je parle des dossiers qui sont passés par le Médiateur. C'est le seul rapport en ma possession. Je ne dispose pas d'autres chiffres.

07.05 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Cela m'intéresserait de savoir si l'autre procédure est utilisée. Sa concrétisation doit être encore plus compliquée puisque les liens sont plus rapprochés. Ce dispositif a été placé dans la loi à l'époque et je ne suis pas sûre qu'il s'agisse de la procédure la plus efficace. Est-il possible d'obtenir une information sur cette utilisation-là de la personne de confiance en intégrité? Est-elle aussi utilisée par les sonneurs pour signaler des dysfonctionnements? Une action de communication pour informer les sonneurs est importante.

07.06 Steven Vandeput, ministre: La législation et le déploiement des procédures sont très récents. Après une année, il conviendrait de réaliser une évaluation du fonctionnement du dispositif. Utilisons d'abord les moyens existants.

07.07 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Je suis d'accord avec vous. J'avais envie d'avoir une photographie des éléments, mais il est encore trop tôt pour les évaluer. Il faut aussi investiguer les dossiers. Je vous rejoins sur l'idée qu'il serait bien d'évaluer la situation dans un an.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

08 Questions jointes de

- **Mme Muriel Gerkens au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'audit réalisé sur le Selor et les suites données à la nomination de la fille du directeur du Selor en 2015" (n° 11219)**

- **M. Gautier Calomne au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "les dysfonctionnements au Selor" (n° 11368)**

08 Samengevoegde vragen van

- **mevrouw Muriel Gerkens aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de audit van Selor en het vervolg van de zaak van de benoeming van de dochter van de directeur van Selor in 2015" (nr. 11219)**

- **de heer Gautier Calomne aan de minister van Defensie, belast met Ambtenarenzaken, over "de disfuncties bij Selor" (nr. 11368)**

08.01 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le président, j'ai joint les deux dimensions. On a déjà fait référence aux épreuves utilisées par le Selor mais j'interviendrai d'une manière plus générale suite aux

conclusions de l'audit réalisé par KPMG sur le fonctionnement du Selor, relayées par *De Standaard* et *Le Soir*. Il est vrai que les représentants des fonctionnaires avaient à plusieurs reprises signalé, constaté et alerté qu'il y avait des dysfonctionnements. Mais cet audit, pour ce que j'en ai lu, met en évidence des procédures de sélection qui seraient boiteuses, des adjudications truquées, des notes de frais signées par les bénéficiaires eux-mêmes.

Le Selor n'accorderait pas suffisamment d'attention à l'examen qualitatif des candidatures lors de la sélection de celles-ci, ni lors des entretiens d'embauche. Les rapports seraient trop peu, mal ou presque pas motivés pour expliquer le fait que le candidat convient ou ne convient pas. Ces dysfonctionnements seraient identifiés à tous les étages, y compris dans la sélection des fonctions dirigeantes.

De la même manière, on critique la manière dont les jurys sont composés. En effet, c'est le directeur général qui apprécie, seul, comment on constitue ces jurys.

De manière plus précise, je vous avais interrogé il y a plusieurs mois sur le non-respect des règles de bonne gouvernance lorsque M. Van Hemelrijck avait nommé sa fille à des responsabilités en dehors de ses compétences ou, en tout cas, de ses diplômes et à un barème supérieur à celui qui pouvait être attendu pour les qualifications qu'elle avait.

J'étais étonnée qu'il n'y ait pas application de la règle qui veut qu'un dirigeant n'engage pas quelqu'un de sa famille dans un poste sous son autorité.

À ce moment-là, vous avez assez rapidement demandé une enquête sur cette désignation. M. Van Hemelrijck a préféré démissionner fin 2015. Un peu après, vous avez aussi annoncé l'élaboration d'un Code éthique dans la fonction publique pour éviter de telles dérives et pour intégrer des règles de bonne gouvernance.

Monsieur le ministre, mes questions sont les suivantes. Pouvez-vous nous faire part des éléments de cet audit? Les conclusions de cet audit peuvent-elles être distribuées aux membres du parlement? Quelles sont les mesures précises que vous avez préparées pour améliorer le respect des obligations relatives à la passation des marchés publics, les procédures de recrutement de fonctionnaires dans les différentes fonctions? Y a-t-il encore des mesures qui sont en élaboration? Vous avez annoncé que vous alliez prendre des mesures pour améliorer le fonctionnement du Selor. Des mécanismes de concertation et de partage d'expériences sont-ils mis en place pour élaborer ces améliorations? Où en sommes-nous en ce qui concerne le code éthique et déontologique? Dans le cas plus précis de la nomination de la fille de M. Van Hemelrijck dans une fonction de responsable de service, il y a eu de plus non-respect dans les exigences de qualification et dans le barème de rémunération. Des mesures correctrices ont-elles été prises et si oui, lesquelles?

08.02 Gautier Calomme (MR): Monsieur le ministre, la presse a récemment évoqué un rapport d'audit dont les conclusions épingleaient plusieurs dysfonctionnements au sein du Selor. En voici quelques uns: des procédures de sélection boiteuses, des adjudications truquées ou encore des notes de frais signées par les agents bénéficiaires eux-mêmes. Ledit rapport se montrerait également critique sur la manière dont certains agents de l'État sont sélectionnés. Je cite les informations parues dans la presse: "L'accent est davantage mis sur la quantité que sur la qualité (...) Plutôt que de chercher la perle rare d'une manière correcte et qualitative, le Selor s'occupe surtout du traitement administratif du plus grand nombre de dossiers de sélection possible".

L'opacité des procédures de sélection est également soulignée, de même que la partialité de certains jurys. Le rapport indiquerait en outre qu'au sein même du Selor, les promotions et les nominations des agents seraient entachées d'irrégularités.

Monsieur le ministre, si ces informations sont avérées, force est de constater qu'elles sont assez préoccupantes. Comme tout service public, le Selor se doit évidemment d'être exemplaire dans son mode de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais vous poser les questions suivantes. Pouvez-vous confirmer les informations qui vous sont rapportées et, le cas échéant, nous communiquer un état des lieux de la situation? Quels sont les principaux problèmes qui se posent au sein du Selor? Quelles mesures avez-vous déjà retenues, en synergie directe avec vos services, pour apporter des réponses concrètes et durables aux difficultés exposées? De nouvelles procédures de gestion et de suivi ont-elles déjà été adoptées? Le cas échéant, pourriez-vous nous les communiquer?

08.03 Steven Vandeput, ministre: Monsieur le président, madame Gerken, monsieur Calomne, je dois d'abord vous indiquer que je ne parle jamais de dossiers individuels. J'espère que vous le comprenez.

Je tiens à préciser que c'est moi qui avais demandé au Selor de commander l'audit mentionné, car cela me semblait nécessaire. Je ne vous cache pas que ses conclusions m'ont vraiment choqué. La société attend d'un service public fédéral responsable des recrutements qu'il soit impartial, crédible, neutre et objectif. Jamais, de quelque manière que ce soit, je ne dérogerai à ces règles.

En toute transparence, je souhaite mettre à votre disposition les résultats. Pour ce faire, je transmettrai pour consultation les documents au secrétariat de la commission.

J'espère bien que vous comprendrez que le nombre de noms repris dans l'audit a conduit nos conseillers juridiques à décider d'en anonymiser quelques-uns.

En ce qui concerne les questions sur les mesures concrètes, je vous informe que les actions suivantes ont déjà été prises pour renforcer la gestion des risques, garantir la régularité des achats et améliorer le processus de contrôle interne de validation des paiements et des prestations.

Pour ce qui est du contrôle central et indépendant de l'application correcte et cohérente de la loi sur les marchés publics, la centrale existante postes de travail-marchés publics au sein du SPF P&O réalisera les marchés publics et l'acquisition au nom de Selor.

L'arrêté de délégation de l'administrateur délégué et des autres membres du personnel de Selor concernant l'achat des biens et services sera adapté dans un but d'optimisation et afin d'accroître la transparence.

En outre, tous les processus financiers seront identifiés.

En ce qui concerne les allocations "membres du jury", seules les prestations pour lesquelles des documents justificatifs seront soumis seront payées aux tarifs légaux, conformément à la réglementation. De plus, des personnes différentes traitent la validation et le paiement de ces allocations.

Concernant le paiement de certaines prestations comme des heures supplémentaires, seules les prestations pour lesquelles il y a une base légale seront payées. Il est également prévu de renforcer la gestion des processus de base en rédigeant des descriptions claires des tâches et rôles des équipes de sélection.

Les mesures prises et les actions en préparation sont le résultat des concertations entre les dirigeants ad interim du SPF P&O et ma cellule stratégique.

J'ai chargé mon cabinet de suivre de près ces actions. Je veux insister sur le fait que cette liste d'actions n'est pas exhaustive. De plus, il est évident que le Selor doit se recentrer le plus rapidement possible sur ses missions-clé. La réorganisation de l'offre de ses services et l'élaboration des SLA est inévitable. La création d'une nouvelle entité horizontale dans le cadre d'une optimisation des services fédéraux est une opportunité pour remédier au problème de culture d'entreprise au sein de Selor. Naturellement, il faudra tenir compte des dispositions reprises dans l'accord de gouvernement, à savoir réformer les procédures de recrutement afin d'améliorer la concordance entre les examens et les compétences spécifiques exigées pour chaque fonction, réduire la durée des procédures de sélection sans perte de qualité et objectiver davantage la composition des jurys pour la sélection des mandataires.

De plus, j'ai demandé à ma collègue la ministre du Budget de charger un inspecteur des Finances d'analyser les circonstances, le contexte et les responsabilités liées aux constatations du rapport d'audit.

Comme vous le savez, j'accorde énormément d'importance à l'intégrité. Je l'ai déjà longuement expliqué avec les questions sur les sonneurs d'alerte. Pour ce qui concerne le code spécifique des titulaires de mandat, je peux vous communiquer que la commission fédérale de déontologie du parlement fédéral rendra les initiatives obligatoires. Celles-ci contiendront des règles de nature déontologique, des règles éthiques ou des règles relatives aux conflits d'intérêts, ainsi que des directives que la commission jugerait utiles en cette matière. Ces codes devront être approuvés dans une loi.

En ce qui concerne la question sur le code éthique et déontologique, je peux vous informer que ma collègue

du Budget a récemment commencé à inventorier tous les codes existants au sein de l'administration fédérale, parce qu'il y en a beaucoup. Le but étant, dans les prochains mois, d'analyser ensemble ces codes et le cas échéant de prendre les mesures législatives nécessaires.

J'ajoute que personnellement, je trouve que les codes sont importants, mais je ne suis pas sûr qu'il faille en faire des lois. Quand on transforme des codes en règles, ce ne sont plus des codes mais ce sont des règles. Mais cette remarque n'a pas été préparée, je m'en excuse auprès de mes collaborateurs.

08.04 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie de mettre à disposition le rapport d'audit. Je comprends tout à fait la nécessité de préserver l'anonymat pour ce genre d'outils. C'est aussi nécessaire pour que les audits successifs puissent fonctionner. Sinon, il n'y a plus de confiance de la part des fonctionnaires qui doivent être partie prenante d'un audit.

Je vois que des mesures sont en cours. Cela semble vraiment indispensable. J'ai été comme vous choquée. En même temps, c'est un article de presse. Parfois, c'est exagéré. C'est pour cela que je voulais avoir des compléments d'information de votre part.

Un code doit-il devenir une loi? C'est vrai que c'est chaque fois la question. En même temps, on voit bien que si certains critères de base ne sont pas consacrés dans la loi, les codes peuvent n'être pas suffisamment ambitieux. Il y a de bons codes, comme le code de bonne gouvernance au niveau des entreprises. Une partie est dans la loi et une partie est un code élaboré avec force contraignante entre les acteurs. C'est indispensable dans la fonction publique.

Pour la question à laquelle vous n'avez pas répondu parce que cela concernait un cas particulier, c'est un cas connu, évoqué dans les journaux et réellement interpellant.

Pour moi, cette règle ne doit pas figurer dans un code, mais bien dans la loi: quelqu'un à une fonction de responsabilité ne nomme pas des gens de sa famille parmi ses fonctionnaires. C'est présent dans de nombreux codes. Cela fait partie de règles fondamentales.

On ne favorise pas non plus, évidemment, un membre de sa famille en lui facilitant les accès, ni en lui accordant des rémunérations supérieures à ce que quelqu'un d'autre aurait eu. Il y a là une vraie responsabilité politique à porter dans ce genre de situation. Vous n'avez pas répondu à la question de savoir si des mesures correctrices avaient été prises. J'espère que cela a été le cas. Si on ne corrige pas les erreurs qui ont été commises, cela ne sert à rien de se doter de règles pour avoir une fonction publique neutre, objective et intègre.

08.05 Gautier Calomne (MR): Je voulais vous remercier, monsieur le ministre, pour votre réponse et plus spécifiquement pour le rappel des valeurs fortes que vous entendez défendre dans ce cadre: exemplarité, intégrité, neutralité, objectivité. C'est important de les rappeler.

Je vous remercie aussi pour votre volonté de transparence, dans ce rapport dont nous prendrons connaissance. Merci de le mettre à la disposition des parlementaires. Il est important que nous puissions avoir un regard sur cet audit et sur cette évaluation. Enfin, je prends bonne note des différentes mesures que vous allez mettre en place à ce sujet. Nous resterons attentifs à la mise en oeuvre de ces mesures et à l'évolution de l'institution, car il en va aussi de sa crédibilité.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

09 Question de Mme Nawal Ben Hamou au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "la concertation sociale au sein de la fonction publique fédérale" (n° 11460)

09 Vraag van mevrouw Nawal Ben Hamou aan de minister van Defensie, belast met Ambtenarenzaken, over "het sociaal overleg bij het federaal openbaar ambt" (nr. 11460)

09.01 Nawal Ben Hamou (PS): Monsieur le ministre, je pense que ce n'est pas la première fois que je vous pose une question de ce type. Le 26 avril dernier, les services publics étaient en grève. Parmi les motifs d'inquiétude des fonctionnaires fédéraux, on trouvait notamment les dossiers de la bonification pour diplôme, de la pension des contractuels, des tantièmes préférentiels et des congés de maladie. Dans ces différents dossiers, les organisations syndicales soulevaient aussi l'échec du dialogue social au sein du comité B. Ma

question sera donc simple, à ce jour, où en est-on dans ces différents domaines et comment comptez-vous renouer le dialogue social avec les représentants des travailleurs? Je vous remercie pour vos réponses.

09.02 Steven Vandeput, ministre: Monsieur le président, madame, les matières que vous abordez, c'est-à-dire la bonification pour diplôme, la pension des contractuels, les tantièmes préférentiels et la pension pour inaptitude physique, sont traitées au sein du comité A, et relèvent surtout de la compétence du ministre des Pensions.

La concertation sociale au sein de ce comité est présidée par le premier ministre, et la prochaine négociation au sein du comité A aura lieu le 20 mai 2016. Cependant, les changements apportent toujours leur lot d'inquiétudes et j'en suis bien conscient. Nous nous devons d'avancer sur des dossiers délicats et complexes, et cela bien entendu avec les organisations syndicales. Afin de se montrer le plus transparent et le plus précis dans les futures mesures réglementaires, j'ai rencontré les différentes organisations syndicales en bilatéral afin d'entendre leurs inquiétudes. Je vous informe qu'il y a eu régulièrement des négociations au sein du comité B depuis le début de la législature.

Rien qu'en 2016, j'ai organisé sept comités B, ce qui constitue plus d'un comité B par mois en moyenne. En plus de cela, à ma demande, mon cabinet a eu plusieurs réunions informelles avec les organisations syndicales dans le cadre de nos projets.

09.03 Nawal Ben Hamou (PS): Est-ce que toutes les organisations syndicales sont invitées lors de ces réunions informelles? Ou est-ce que vous visez un syndicat en particulier?

09.04 Steven Vandeput, ministre: La plupart des syndicats sont invités. Je sais bien que vous avez entendu parler d'un incident. S'il y a des réunions informelles, c'est surtout pour les partenaires qui veulent venir à ces réunions, et partager.

09.05 Nawal Ben Hamou (PS): Bien sûr, le but est d'être constructif et de débattre, surtout sur des sujets importants.

09.06 Minister Steven Vandeput: Constructif, c'est un mot très important.

09.07 Nawal Ben Hamou (PS): Si les autres organisations syndicales ne sont pas invitées, elles ne sont pas au courant, elles ne peuvent pas venir. Vous parlez de réunions informelles...

09.08 Steven Vandeput, ministre: Il y a eu 7 comités B, ce qui est plus que jamais auparavant. Il y a des réunions informelles pour les partenaires qui veulent partager une réunion informelle et contribuer de façon constructive.

09.09 Nawal Ben Hamou (PS): C'est bien d'organiser des comités B mais il faut aussi être à l'écoute et ne pas simplement imposer votre vision des choses. Il faut être à l'écoute et ouvert au dialogue. Vous me dites qu'un autre comité est prévu le 20 mai 2016.

09.10 Steven Vandeput, ministre: Les dossiers spécifiques que vous avez mentionnés sont des dossiers discutés au sein du comité A présidé par le premier ministre car cela implique aussi les Régions et Communautés.

09.11 Nawal Ben Hamou (PS): Je vous remercie.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 15.27 uur.
La réunion publique de commission est levée à 15.27 heures.*